

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Cover damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'Abeille.

5me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

5me Année.

VOL. V.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 9 JUIN 1853.

No. 36

LE PETIT RAMONEUR.

Oui, vraiment, je fais des prodiges,
Moi, petit, tout petit garçon ;
Si je les fais, c'est sans prestiges,
Écoutez plutôt ma chanson :

Je préserve de l'incendie,
Châteaux, palais des grands seigneurs ;
Mais, bien qu'utile en cette vie,
Du sort j'éprouve les rigueurs.

Ramoner est ma destinée ;
Et ramoner sans aucun fruit.
Ma joie, après longue journée,
C'est de pleurer pendant la nuit,

Du vieux Jacques la voix sévère,
Sur mon grabat me fait trembler ;
Je pense à toi, ma bonne mère,
Et mes pleurs cessent de couler.

Les montagnes de la Savoie,
Pleurer ne me virent jamais ;
Ici plus de chants, plus de joie ;
Là-bas, là-bas sont mes regrets.

LE FORT DE JACQUES-CARTIER.

Mr. le Rédacteur,

Les notes sur ce fort célèbre dans l'histoire de notre pays ont été rédigées en 1830 par feu Mr. F. Gatién, ancien curé du Cap-Santé. Il a été à même de consulter la tradition locale et bien des papiers de fabrique sur les évènements qu'il raconte. Pour ne point trop allonger ce récit, je me contenterai d'extraire les détails et les faits que l'on ne trouve pas ordinairement dans les histoires du Canada : heureuse l'Abeille si elle peut contribuer à répandre au loin quelque rayon nouveau de notre histoire nationale. Le trait de bravoure de Joseph Lamotte me semble digne d'être transmis à la postérité.

Si vous agréez, Mr. le R., ce premier bouquet de fleurs, je tâcherai de vous en former un second cueilli sur les bords pittoresques de la rivière Jacques-Cartier.

X. Y. Z.

“ Au commencement de la guerre... les français avaient construit un fort sur les hauteurs de Jacques Cartier, à l'endroit où est l'ancienne maison de François Piché. Ce fort de l'étendue de douze ou quinze arpeuts en superficie, était défendu du côté opposé au fleuve, par un fossé profond dont les vestiges existent encore. Les terres que l'on en avait tirées servaient de boulevard au fort même. Il était de plus

défendu par une forte clôture en pieux posés en terre de manière qu'ils présentaient la forme de chevaux de frise solidement terrassés. Du côté du fleuve et de la rivière Jacques-Cartier, il était défendu par la hauteur et l'escarpement du terrain.

La construction de ce fort et des établissements qui en dépendaient, coûta des sommes considérables, comme on le voit par une lettre du Sieur Bigot du 12 octobre au ministre de France. On trouve dans le mémoire envoyé à ce ministre, au nombre des articles de dépense pour ce fort, vingt milliers de planches, l'achat d'une énorme quantité d'outils qu'on avait ramassés soit à Montréal, soit aux Trois-Rivières, pour l'usage de l'armée qui en manquait absolument. On trouve aussi dans un article des recettes de la fabrique du Cap-Santé pour l'année 1760, 3, 250 lbs. payées en papier par le trésorier à Jacques-Cartier, pour du bois pris à l'église alors en construction.

Ce fut au fort de Jacques-Cartier que l'armée française, par délibération d'un conseil de guerre, se retira après la funeste bataille du mois de septembre 1759. . . . Pendant la nuit qui suivit la défaite de l'armée française, M. de Vaudreuil la conduisit à Jacques-Cartier. M, le Chevalier de Lévy qui ne s'était point trouvé au conseil de guerre où l'on avait pris la détermination de se replier jusqu'à Jacques-Cartier, étant arrivé le lendemain à cette place, désapprouva absolument le parti que l'on avait pris de s'éloigner de Québec, et dans un nouveau conseil il fut décidé que l'on marcherait immédiatement au secours de la place que l'on venait d'abandonner. Ce fut en y reconduisant l'armée que l'on apprit que la ville avait capitulé. Il fallut rétrograder alors; et l'armée harassée de fatigues et manquant de tout, retourna à Jacques-Cartier.

Ce fut dans le fort que l'on avait précédemment construit à cette place que l'armée française hiverna, mais comme il était trop petit pour contenir toute l'armée, une partie se cantonna dans les environs. Ils se firent des cabanes avec tout ce qu'ils purent trouver. Tout ce que les habitans des environs avaient, soit

en provisions, soit en animaux, fut enlevé pour fournir à l'armée ce dont elle avait besoin pendant son séjour dans ce lieu. A peine dans chaque famille put-on conserver ce qui était absolument nécessaire pour sa subsistance; heureuse celle où l'on laissait une seule vache! Ceux des habitans qui purent conserver un mouton ou deux, n'y réussirent qu'en cachant soigneusement ces animaux jusque dans leurs caves pour les soustraire aux recherches continuelles que l'on faisait pour se procurer des alimens.

Tout ce que l'on enlevait ainsi était payé, il est vrai; mais ces payemens ne se faisaient qu'en papier que plusieurs refusaient et qui n'indemnisèrent pas beaucoup ceux qui l'avaient reçu, puisque, comme l'on sait, la valeur de ce papier fut perdue pour la plus grande partie.

Pendant que l'armée française était à Jacques-Cartier, elle eut pour aumônier le P. Alexis Duburon, récollet, ou, du moins, ce père vint passer quelque temps à ce poste.

Au commencement du printemps (1760), l'armée française quitte Jacques-Cartier pour se rapprocher de Québec, dans l'intention de le surprendre. . . . On fut obligé de lever le siège dès le 27 mai, où une escadre anglaise parut devant Québec. Le Chevalier de Lévy replia de nouveau son armée à Jacques Cartier, où il ne fit cependant pas un long séjour, par l'impossibilité où l'on était de trouver de quoi alimenter cette armée dans un lieu déjà ruiné par le séjour précédent qu'elle y avait fait.

Il ne laissa dans le fort de Jacques Cartier qu'une faible garnison d'une cinquantaine d'hommes, sous le commandement du Marquis de la Bergati (d'Albergothi) et il conduisit le reste de l'armée à Montréal. . . . Il est à remarquer que le fort de Jacques Cartier fut la dernière place du pays qui se rendit aux anglais et encore ne fut-il rendu que lorsqu'il fut attaqué par une force à laquelle ceux qui le défendaient n'avaient aucun espoir de résister.

Ce fut dans l'année 1760 que les Anglais débarquèrent à l'endroit où est (1830)

la terre d'Anselme Thibaudeau, au nombre de six ou sept cents hommes, vinrent attaquer M. le Marquis de la Bergati à qui la défense de ce fort avait été confiée. Sommé de se rendre, cet officier répondit qu'il allait envoyer immédiatement sa réponse. Elle ne se fit pas attendre. Aussitôt que les anglais parurent, ils furent sa- lués par une décharge générale de l'artil- lerie du fort composée de cinq canons et de toute la mousqueterie de la garnison, renforcée par les habitans des environs qui s'étaient joints aux cinquante soldats qui la composaient.

Cette petite garnison s'était même avan- cée au delà du fort pour en venir plus tôt aux mains avec l'ennemi. Bientôt accablé par le feu supérieur des anglais, il lui fallut se retirer dans le fort. Comme on ne pensait qu'à se battre, même en retraitant, on oublia ou on fut dans l'im- possibilité d'emmener un canon tout char- gé qu'on avait placé en avant du fort, sur le chemin que tenaient les anglais. Un canadien, habitant du grand bois de l'Ail, du nom de Joseph Lamotte, qui était ven- nu, ainsi que plusieurs autres, pour pren- dre part au combat, s'apercevant que ce canon avait été oublié, retourne à la course sur ses pas, et malgré le feu des anglais qui arrivaient à ce canon, il l'encloue et revient rejoindre ses compagnons d'armes sans recevoir aucune blessure. Surpris lui- même de son bonheur: "Vous voyez, mes amis, dit-il aux premiers qu'il rejoignit, et qui le croyaient criblé de balles, que ma dernière heure n'était pas encore venue."

Les Anglais voyant qu'il n'y avait que la force ouverte qui pût les mettre en possession de ce fort, continuèrent à s'en approcher en faisant pleuvoir sur ceux qui le défendaient, une grêle de mitrailles et de balles qui devenait tou- jours et plus abondante et plus dange- reuse à mesure qu'elle approchait.

Le marquis de la Bergati qui voyait l'inutilité d'une défense poussée plus loin que son honneur ne le demandait, et l'impossibilité de résister plus longtemps à la force qui l'attaquait, se rendit à composition sur les deux heures de l'a- près midi (en septembre), avec toute la garnison, après quatre ou cinq heures de combat. Il ne se rendit néanmoins qu'après avoir obtenu les honneurs de la guerre, c-à-d, la liberté de sortir du fort avec sa troupe, armes et bagages. Il avait eu la sage précaution avant de se rendre, de faire sortir les habitans qui lui avaient aidé à défendre le fort, en leur recommandant d'y laisser leurs armes et de se rendre chacun à leur demeure, en se cachant à la faveur des détours de la côte et des bois qui la couvraient

afin que par la suite l'ennemi ne les in- quiétât pas comme ayant pris part à la défense du fort.

Les anglais ne furent pas peu surpris quand ils virent cette poignée de soldats qui avec leur brave commandant, leur avait résisté si longtemps; mais toujours généreux comme toujours braves, ils ob- servèrent fidèlement à leur égard la capi- tulation qui avait été accordée. Ils ne purent s'empêcher d'admirer le courage de cette poignée de braves; et il leur échap- pa même de dire que si celui à qui la dé- fense de Québec avait été confiée avait été aussi courageux que le brave com- mandant de ce fort dont ils venaient de s'emparer, la prise de cette ville leur au- rait coûté beaucoup plus qu'elle ne leur avait coûté."

L' Abeille.

" Forsan et hæc o' m mem'nisse juvabit."

QUÉBEC, 8 Juin 1853.

Pars, petite abeille, va redire la joie de nos cœurs en ce jour à jamais mémorable où il nous fut donné de revoir des amis qui nous étaient chers; va, et, dans tes courses lointaines, répète partout ce joyeux refrain:

Célébrons la vive allégresse
Du plus heureux jour
Qui fut offert à la jeunesse:
Du plus heureux jour
Chantons gaîment l'agréable retour.

Oh! l'année dernière à pareille époque que de plaisir, que d'allégresse régnaient dans nos murs séculaires. Fut-il jamais rêve de jeune homme, plus beau, plus riant, plus enchanteur!.... Deux commu- nautés n'en faisant plus qu'une par le cœur et l'esprit, de telle sorte qu'un véné- rable Supérieur pouvait dire: "*Mes yeux les distinguaient à peine et mon cœur encore bien moins.*"

Que de souvenirs ces quelques jours de Juin ne réveillent-ils pas en nous? Le 4, il nous semblait être encore dans cette ville de St. Hyacinthe où nous retrouvâ- mes un autre Québec. Aujourd'hui, ce 8 Juin, n'est pas moins fécond en souvenirs, ou plutôt je me trompe, ce jour a pour nous quelque chose encore de plus doux et de plus agréable, puisque nous eûmes l'insigne faveur de pouvoir payer une dette de reconnaissance. Aussi, pour cé- lébrer dignement cet anniversaire, on en fait un jour de congé, afin de le consacrer tout entier à la joie. Oh! Qui pourrait dire les émotions qui agitaient nos cœurs, lorsque nous traversions dans ce lieu qui nous vit si joyeux l'année dernière, dans cette île SAINT-HYACINTHE qui nous four- nit l'inappréciable avantage de visiter, pour ainsi dire, nos amis quand nous voulons... Il serait vrai de dire que nos congés ne

sont que des anniversaires perpétuels de cette fête, parce chaque Jeudi, la vue de la petite île rajeunit, s'il est possible, nos souvenirs.

Il nous aurait été bien doux d'inaugurer aujourd'hui le monument que nous devons consacrer à la mémoire de ce grand jour, mais ce plaisir nous est refusé. Aurions- nous oublié nos engagements? Ah! loin de vous, chers amis, cette pensée qui nous serait injurieuse!... Des dettes contrac- tées, il y a deux ans, par nos prédécesseurs pour le voyage de Montréal et que nous avons dû payer cette année, nous ont mis dans l'impossibilité de réaliser nos promesses. Nous aurions bien pu consacrer à ce monument £ 30, mais cette somme ne suffit point pour élever un monu- ment qui soit l'expression des senti- ments de nos cœurs, un monument digne de nos confrères, digne de nous, digne de nos successeurs. L'argent que nous mettons à part cette année pour cet objet, joint au produit de l'année pro- chaine, mettra nos successeurs en état de remplir nos vœux les plus ardents.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ROME. Le père Roothaan, Général des Jésuites, est décédé, à Rome, le 8 Mai.

La béatification du V. Paul de la Croix a eu lieu le premier Mai, avec une gran- de pompe, dans la basilique du Vatican. Les religieux Passionistes, dont il est le fondateur, sont extrêmement vénérés, à cause de leur vie pauvre et pénitente, et de leur zèle pour le salut des âmes.

ESPAGNE. Mgr. Rosendo Salvador, de l'ordre des Bénédictins, évêque de Perth dans l'Australie, s'est embarqué à Cadix, avec quarante missionnaires, pour aller prendre possession de son vaste et sau- vage diocèse.

ANGLETERRE. Tandis que Mgr. Ulla- thorne édifie le monde Catholique par sa probité et son dénuement, on ne parle en Angleterre que d'un scandale donné par un des principaux membres du clergé anglican.

En 1836, le parlement avait déterminé les honoraires que recevraient les divers évêchés de l'Angleterre. Il avait aussi lais- sé à ses prélats l'administration de leurs biens, à la condition de verser dans les mains d'une commission spéciale, la diffé- rence entre le produit des mêmes biens et les appointements annuels qui leur sont attribués par la loi. Le montant du verse- ment annuel à faire par l'Evêque de Dur- ham se trouvait fixé à 335,000 fr., et l'ex- cédent s'il y en avait devait être égale- ment remis à la commission. Or il paraît que l'Evêque de Durham n'a pas trouvé tout-à-fait suffisant le salairé de 200,000 fr. qu'il reçoit chaque année; il a jugé à pro-

pos, comme on l'en accuse, de l'augmenter lui-même au dépens du gouvernement, si bien qu'au bout de 14 ans la caisse épiscopale avait bénéficié la modeste somme de 1,850,000 fr. en sus du traitement qui était attribué aux fonctions de l'Évêque. Cette accusation, répétée par la presse anglaise, n'a pas été démentie par le prélat Protestant.

CAP DE BONNE ESPÉRANCE. D'après des nouvelles récemment reçues du Cap, la guerre tire à sa fin. Les journaux qui contiennent ces nouvelles ajoutent que Sandilli Vacomé ainsi que les chefs de son parti se sont soumis à tout ce que leur a imposé son Excellence le général Cathcart.

A Singapour, les tigres sont si nombreux qu'il y a chaque année, environ 360 personnes dévorées par ces féroces animaux.



LA SAINTE-ENFANCE.

En 1843, Mgr. Forbin-Janson, évêque de Nancy, dont le souvenir est encore si cher aux fidèles du Canada, fondait, à Paris, l'Œuvre admirable de la SAINTE-ENFANCE, pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres.

Chez la plupart des peuples payens de l'antiquité, on se jouait impunément de la vie des enfants. Aristote veut que l'on fasse mourir impitoyablement les enfants d'une faible constitution; le divin Platon partage les mêmes sentiments et il dit à ce sujet des choses si révoltantes que le front le plus déhonté en rougirait.

Le divin *Enfant* de l'étable de Bethléem vint protéger l'enfance et la réintégrer dans ses droits. Non seulement il rend à l'enfance ses droits méconnus, de plus, il nous montre par ses discours qu'il veut y ajouter de nouveaux privilèges. *Laissez venir à moi les petits enfants*, disait-il à ses apôtres; dans un autre endroit: *tout ce que vous ferez au moindre de ces petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous le ferez.*

Mais hélas! il est encore des contrées pour qui la lumière n'a pas encore paru; il est encore des peuples assis à l'ombre des ténèbres, comme autrefois ceux de Rome et d'Athènes. Jetez les yeux sur ces vertes régions de l'Asie, sur cette Chine qui n'épargne pas plus le missionnaire que ses enfants, quel triste et hideux spectacle n'y verrez-vous pas? La tendre enfance, objet de votre tendresse et de vos soins, dégradée et avilie, traitée sur le même pied que ces êtres inutiles dont on s'efforce de purger la terre.

Là, le père barbare étouffe son enfant dans un bassin d'eau chaude ou le jette dans la

rivière sans que les cris de cette innocente créature puissent toucher son cœur; plus loin, la mère dénaturée jette dans la rue son fils qui lui sourit et qui tend vers elle ses petites mains. Et le gouvernement, loin de sévir contre ces crimes atroces, les tolère et semble les autoriser. Chaque matin des tombereaux passent par les rues de Pékin, et les conducteurs y entassent pêle-mêle les enfants exposés durant la nuit, qu'ils soient morts ou vivants, et vont les jeter dans une fosse que l'on ne couvre point dans l'espérance que les Mahométans en prendront quelques-uns.

Avant que les tombereaux passent, les chiens et les cochons, qui abondent dans les villes chinoises, mangent ces infortunés *tout vivants!* On assure que durant l'espace de trois ans, la seule ville de Pékin a compté 9,712 enfants destinés à la voirie, en faisant abstraction de ceux que les chevaux et les mulets avaient écrasés, que les chiens avaient dévorés, que les flots avaient engloutis, que les Mahométans avaient enlevés!... Souvent il arrive aussi que certains gens élèvent quelques uns de ces enfants pour en faire des comédiens ou les livrer au désordre, deux des états les plus lucratifs du pays.

Que le cœur du missionnaire catholique doit être douloureusement affecté à la vue de ces infortunés qui périssent ainsi sans baptême! Quelquefois des pères et des mères lui offrent leurs enfants pour 6 francs, 3 fr. et même pour rien en disant que *s'il ne les accepte pas, on les fera mourir.* S'il ne fallait que donner 6 fr., mais où les mettre? comment les nourrir? cependant pourrait-il les rejeter!...

Racheter ces enfants, leur procurer la vie spirituelle et corporelle, ainsi que l'éducation chrétienne, en faire des instruments de salut pour leurs coupables parents, comme médecins, instituteurs, catéchistes et prêtres, voilà l'œuvre de la *Sainte-Enfance.*

Disons donc avec vérité que dans la grande famille Catholique, chaque membre est missionnaire. Le Prêtre, dégagé des embarras du monde, s'élance, sur des mers inconnues, à la recherche des âmes égarées; le père, ne pouvant quitter sa famille, s'associe à l'apostolat en donnant l'obole de la *Propagation de la Foi*, destinée à pourvoir aux dépenses du missionnaire; enfin le jeune enfant, heureux sous l'égide paternelle, consacre ce que ses parents lui donnent pour ses menus plaisirs au rachat de ses petits frères chinois dont il devient le père.

L'association de la *Sainte-Enfance* est placée sous l'invocation de *Jésus-Enfant.* La *Ste. Vierge* en est la patronne princi-

pal et les *Saints-Anges Gardiens, St. Joseph, St. F. Xavier, St. Vincent de Paul*, les patrons secondaires. Pour être associé, quatre conditions sont requises: 1° le baptême, dans l'Église Catholique; 2° l'inscription dans le registre de l'Œuvre; 3° l'aumône d'un sou par mois; 4° la prière journalière à faire par l'enfant, ou, s'il est trop jeune, par un autre associé, d'un *Ave Maria* et de l'invocation suivante: *Vierge Marie, priez pour nous et pour les petits Enfants infidèles.*

Les enfants sont admis depuis l'âge le plus tendre jusqu'à leur première communion.

Pour augmenter encore les tendres relations entre les enfants sauvés et leurs sauveurs, le pieux évêque de Nancy a eu la belle pensée de les placer sous la protection du même patron. Une fois par an les petits associés tirent au sort les noms qui doivent être envoyés en Chine pour les nouveaux baptisés. Heureux alors ceux que le hasard favorise!...

Les personnes qui ont plus de douze ans peuvent aussi faire partie de l'Œuvre sous le nom d'*agregés*, les jeunes enfants en étant les membres proprement dits. A 21 ans, si l'*agregé* refuse de s'associer à la *Propagation de la Foi*, il ne peut plus être membre de la *Sainte-Enfance.*

S. S. Pie IX et son illustre prédécesseur ont enrichi la Société de la *Ste. Enfance* de nombreuses indulgences que les enfants qui n'ont point encore fait leur première communion peuvent gagner, le Souverain Pontife les dispensant à cet effet.

Cette belle association est établie depuis quelque temps dans la paroisse de Notre-Dame de Québec. Il faut espérer que les parents s'empresseront d'inscrire leurs enfants dans une société qui sauve cent mille âmes par année!... Dans le vicariat de St-Tchuen, mille francs procurent le baptême à 4,000 enfants infidèles. Ainsi un enfant sauvera au moins une âme par année!...

PREMIERS.

- Rhétorique.
- T. Chandonnet, *en thème.*
Seconde.
- P. Audet, *en thème.*
Troisième.
- L. Catellier, *en vers.*
Quatrième.
- J. B. Gagnon, *en thème.*
F. Lambert, *en vers.*
Cinquième.
- A. Pelletier, *en thème.*
" *en français.*
Sixième.
- A. Lepage, *en thème.*
J. Gobeil, *en version anglaise.*

L. Lambort, en français.

Septième.

F. Guay, en thème.

" en version latine.

Huitième.

H. Dubeigor [3 fois], en français.

W. Clearihue, "

LA TOLÉRANCE PROTESTANTE.

Un jeune homme natif de Trèves et catholique de naissance, étant attaqué de la cruelle maladie de phthisie pulmonaire s'embarqua dans le vapeur *Franklin*, dans l'espoir de trouver dans le sein de sa famille un remède à son mal; mais hélas! à peine sur l'Océan, le malade empira et déjà il est aux portes du tombeau. Un père Jésuite instruit de son état déplorable va le trouver et s'entretient longtemps avec lui. Le jeune homme, ne connaissant pas le danger de sa maladie, remet à un autre temps les dernières consolations de la Religion Catholique. Le lendemain le père Jésuite se présente à la cabine du malade; mais des protestants sont là qui lui en refusent l'entrée; vû, dit-on, que sa visite de la veille a fatigué le jeune homme.

Le bon père ne se rebute pas, il frappe de nouveau à la porte de la cabine où se trouve le malade. On maintient toujours la consigne d'exclusion et alors plusieurs de crier: Il est mieux. Une heure après le jeune homme avait succombé à sa maladie, privé des secours de la religion. Vraiment la liberté de conscience telle que l'entendent les protestants est tout-à-fait curieuse.

MŒURS ET COUTUMES DES ROMAINS.

[Suite]

DROIT DE BOURGEOISIE ROMAINE. Le droit de bourgeoisie romaine est un raffinement de la plus profonde politique; Romulus en fit usage pour accroître sa colonie. Dans la suite, ce droit devint le plus ferme appui de l'empire, et la cause la plus efficace de son agrandissement. Les privilèges attachés à ce droit consistaient à être incorporé dans quelqu'une des tribus romaines, à avoir droit de suffrages dans les comices, à pouvoir servir la république dans ses légions et à participer aux sacrifices du peuple romain; tous ceux qui étaient honorés de ce titre pouvaient aspirer aux magistratures civiles et sacrées de l'état. Le titre de bourgeoisie romaine n'était renfermé que dans la ville et dans son territoire. Il est vrai que plus tard les colonies romaines conservèrent une partie des privilèges attachés à la qualité de citoyen romain; mais elles ne

jouissaient pas des distinctions attachées à ce titre honorable. Cependant vers la chute de la république, les Romains ne transportèrent pas seulement aux colonies le titre et les prérogatives de bourgeoisie romaine, ils en honorèrent plusieurs villes d'Italie. On appelait ces villes *municipales*. Il y en avait de deux sortes; les unes honorées du titre de bourgeoisie romaine, continuaient à vivre selon leurs usages et leurs lois; les autres jouissaient de tous les droits honorifiques et réels de citoyen romain; mais elles renonçaient entièrement à leurs lois et à leurs coutumes pour adopter celles de Rome.

FUNÉRAILLES DES ROMAINS. Chez les Romains, l'usage le plus ordinaire était de brûler les corps sur un bûcher préparé avec beaucoup d'art et de pompe. Neuf jours après la cérémonie funèbre, les parents ou les amis recueillaient avec soin les cendres et les ossements que le feu avait épargnés. Un pontife qui avait eu soin de se laver les mains, présidait nu-pieds et en habit de deuil à la cérémonie. Avant d'enfermer les cendres dans un vase appelé *cinéraire* ou *sépulcral*, le pontife aspergeait le peuple avec de l'eau lustrale. Les vases n'étaient pas tous formés de la même matière; dans le commencement on ne se servait que d'urnes de terre; mais à mesure que la république étendit ses conquêtes, le faste et la somptuosité s'établirent dans Rome. Les riches et les nobles laissèrent la terre au bas peuple et mirent en usage l'or, l'argent, le bronze, le marbre et le porphyre. Souvent les ossements que le feu avait conservés étaient confondus avec les cendres et mis dans la même urne. Quelquefois cependant, on les plaçait dans un vase séparé appelé *Ossarium* que l'on renfermait dans une fosse recouverte d'une pierre sur laquelle l'épithaphe du mort était écrite. Quelques particuliers, pour se créer un mérite réel ou apparent, conservaient dans leurs maisons ces tristes monuments qui leur rappelaient sans cesse les plus chers souvenirs.

REPAS DES ROMAINS. Dans les premiers siècles de la république, la frugalité se ressentait de la simplicité des mœurs; on apprêtait les mets sans aucun assaisonnement de sauce ni de ragoût; du pain, de l'eau, du vin et des fruits, constituaient leur nourriture ordinaire. Cette frugalité dans le boire et dans le manger dura autant que l'amour de la pauvreté; mais dès que les richesses se furent introduites dans Rome, que les généraux de la république eurent subjugué l'Asie, la somptuosité de la table s'introduisit bientôt; on voulut avoir des tables de bois précieux, des vases d'or et d'argent et des mets exquis.

Tous les sages réglemens que l'on fit, pour s'opposer à tant de dépenses inutiles, ne servirent à rien. Les tables splendidement servies ne satisfirent pas les Romains dégénérés, il leur fallut de la musique pour flatter leurs oreilles, des jeux, des danses, des spectacles pour récréer leur vue. Ce n'est pas tout: des lits avec des oreillers, recouverts de beaux et de magnifiques tapis, furent substitués au banc sur lequel on s'asseyait pour manger. Le repas commençait toujours par des prières et des libations offertes aux dieux, en action de grâces. On créait aussi en se mettant à table, un roi de festin qui était chargé de régler les coups que les convives devaient boire.

[à continuer.]

O. P.

UN POSSÉDÉ.

Le jour de Pâque, un fait curieux se passait dans une chapelle protestante en France. Les fanatiques sectaires priaient et chantaient à tue-tête; tout à coup l'un d'eux s'écria qu'il a le diable dans le corps et demande à ses compagnons de l'en délivrer. Aussitôt voilà mes gens à l'œuvre, le bâton et la pierre remplacent l'eau bénite: on le frappe sur le dos, sur les jambes, sur la tête, sur l'estomac, le patient garde un morne silence. On redouble d'efforts, enfin le possédé s'écria: Courage, vous avez forcé satan à se retirer dans mon gosier, pressez mon cou afin de le faire sortir tout-à-fait. Nos exorcistes pressèrent si fort la gorge de notre homme qu'ils l'étranglèrent.

ÉPIGRAMME.

DE TIMON LE MISANTHROPE.

Passant, laisse ma cendre en paix;
Ne cherche point mon nom, apprends que je te hais;
Il suffit que tu sois homme.
Tiens, tu vois ce tombeau qui me couvre aujourd'hui;
Je ne veux rien de toi, ce que je veux de lui,
C'est qu'il se brise et qu'il t'assomme.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

AGENTS.

A la Petite-Salle, M. M. Fournier.
Chez les Externes, M. P. Drolet.
Au Séminaire de Saint-Hyacinthe, M. J. R. Ouellet.
Au Collège de l'Assomption, M. L. A. A. Jetté.
Au Collège de Ste. Anne, M. S. Vallée.
J. B. BLOUIN, *Gérant*.